REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

Arrêté n° 358/2023

ARRETE

PORTANT MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire de la commune de MEHUN SUR YEVRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n° 343/2022 du 24 octobre 2022 fixant les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque municipale Alain-Fournier,
Considérant qu'il convient de modifier ces horaires pour mieux répondre aux besoins des usagers,

ARRÊTE

Article 1er : A compter du 1er janvier 2024, la bibliothèque municipale Alain-Fournier sera ouverte au public aux jours et horaires suivants :

Mardi : de 9h00 à12h00 et de 14h00 à 18h30

Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30

Vendredi : de 15h00 à 19h00

Samedi : de 9h30 à 13h00

La bibliothèque sera fermée au public le lundi et le jeudi toute la journée.

Article 2 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la commune et Madame la Directrice du Service sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Mehun sur Yèvre, le 27 octobre 2023
Le Maire,

Jean-Louis SALAK

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Publié sur le site internet de la commune le 30 / Octobre / 2023